

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Plan¹ de soutien financier à la réussite des personnes inscrites à un programme de maîtrise ou de doctorat

Date d'entrée en vigueur : 2 mai 2011

1. Objectifs

La Faculté de philosophie jouit d'un fort taux de fréquentation de ses programmes des deuxième et troisième cycles, qui comptent régulièrement pour plus du tiers des inscriptions totales de l'ensemble des programmes. Le premier objectif de notre plan de soutien financier est de consolider et même d'augmenter l'attrait qu'exerce notre Faculté, non seulement sur nos étudiants de premier cycle, mais également sur les diplômés d'autres universités au Québec, au Canada et à l'étranger. En second lieu, nous souhaitons que ces mesures accélèrent et augmentent la diplomation, surtout au niveau du doctorat, où la rédaction des thèses tend à s'étirer de façon indue et où trop de candidats abandonnent en cours de route. En troisième lieu, nous entendons augmenter l'attrait de notre maîtrise, qui ne bénéficie pas d'un fonds de soutien comparable à celui du doctorat.

L'aide proposée provient de diverses sources :

- a. Fonds facultaire pour l'enseignement et la recherche (recueilli à l'occasion de la campagne de la Fondation de l'Université Laval, lors de phonotons, etc.);
- b. Portion des subventions de recherche des professeurs attribuées à l'assistantat étudiant;
- c. Charges de cours réservées chaque année à des étudiants de 3^e cycle;
- d. Postes d'auxiliaires de recherche et/ou d'enseignement et/ou d'administration pour les cours en classe ou à distance ou pour diverses tâches para-académiques;
- e. Subventions de la Faculté aux étudiants qui présentent des communications à des congrès ou des colloques;
- f. Bourse de doctorat *Philosophie, éducation et culture* (Fondation Desjardins et Chaire « La philosophie dans le monde actuel »);
- g. Fonds de bourses Charles-De Koninck pour le doctorat;
- h. Fonds de soutien à la maîtrise;
- i. Fonds de soutien au doctorat;

¹ Ce document est accessible à l'adresse www.fp.ulaval.ca/docs/Soutien.pdf.

-
- j. Primes à la diplomation;
 - k. Bourses de l'Institut d'éthique appliquée (IDÉA);
 - l. Bourses d'admission au doctorat (<http://www.bbaf.ulaval.ca>);
 - m. Bourses du Bureau international;
 - n. Bourses de leadership et développement durable (<http://www.bbaf.ulaval.ca>);
 - o. Programme d'exonération des frais majorés (pour étudiants étrangers).

À moins d'indication contraire, l'étudiante ou l'étudiant qui désire profiter de l'une ou l'autre des sources de financement indiquées dans ce document a **l'entière responsabilité** d'en faire la demande selon les règles mentionnées. Les formulaires appropriés sont disponibles au secrétariat de la Faculté, bureau 446, pavillon Félix-Antoine-Savard. Aucun montant d'argent ne sera alloué à l'étudiante ou l'étudiant qui aura omis de faire sa demande dans les délais réglementaires.

L'étudiant ou l'étudiante doit par ailleurs être **inscrit à temps complet** pour pouvoir bénéficier des bourses ou subventions mentionnées plus bas.

(Voir *Règlement des études*, article 187a, édition mise à jour en février 2010).

2. Programme de soutien à la maîtrise

- 2.1 Bourse d'admission d'un minimum de 550 \$ à la première année d'inscription à temps complet. Pour des raisons budgétaires, ce montant est attribué au début de la session d'hiver, peu importe à quelle session commence cette première année. Un montant global d'environ 12 000 \$ est alloué; les bourses sont ajustées en fonction du nombre de nouvelles admissions. (*Bourse attribuée par la Faculté de philosophie – aucune démarche requise de la part de l'étudiant pour l'obtention de cette bourse.*)
- 2.2 Bourse de 500 \$ au moment de l'acceptation du projet de recherche, si cela est fait avant la fin de la 2^e session d'inscription. (*Bourse attribuée par la Faculté de philosophie – remplir le formulaire de demande de soutien financier.*)
- 2.3 Bourse de 1 000 \$ au moment du dépôt initial du mémoire, si cela est fait à l'intérieur des deux années suivant la première inscription. (*Bourse attribuée par la Faculté de philosophie – remplir le formulaire de demande de soutien financier.*)
- 2.4 Contrat d'auxiliaire de recherche et/ou d'enseignement et/ou d'administration pour les cours en classe ou à distance ou pour diverses tâches para-académiques. (*Contrat attribué par la Faculté de philosophie – vérifier le site web du Service de placement de l'Université Laval au www.spla.ulaval.ca.*)

-
- 2.5 Quatre subventions pouvant aller jusqu'à 600 \$ chacune pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque.

Chaque étudiant ou étudiante peut recevoir un maximum de deux subventions par année et un maximum de quatre subventions pour la durée de son programme (pour un maximum de 2 400 \$). L'étudiant ne doit pas avoir débordé de la deuxième année suivant sa première inscription.

Exceptionnellement, une subvention pourra être obtenue à la session suivant la deuxième année d'inscription, sur recommandation du directeur de recherche témoignant de l'avancement du mémoire et assurant que le dépôt initial se fera avant la fin de cette même session. Cela suppose toutefois que le montant maximum pour la durée du programme n'a pas été atteint.

Cette aide est accordée par la Faculté de philosophie – remplir le formulaire de demande de soutien financier en y annexant, lorsque nécessaire, la recommandation du directeur de recherche.

- 2.6 Une partie ou la totalité du montant disponible pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque (2 400 \$ – cf. point 2.5) peut être accordée pour la participation à l'un ou l'autre des protocoles d'échange d'étudiants et d'étudiantes que la Faculté a conclu avec une autre université. Le montant qui n'est pas utilisé à cette fin demeure accessible pour la participation à des colloques.

Pour bénéficier de ce financement, les étudiants doivent répondre à certains critères (qui seront précisés ultérieurement ou qui sont définis dans les protocoles d'échanges concernés).

Cette aide est accordée par la Faculté de philosophie – remplir le formulaire de demande de soutien financier.

Les trois premières formes de soutien sont garanties à tous les étudiants inscrits à temps complet à la maîtrise qui répondent aux exigences mentionnées; les autres sont sujettes à des conditions particulières.
--

3. Programme de soutien au doctorat

- 3.1 Bourse d'admission de 2 000 \$ à la première année d'inscription à temps complet. *(La bourse est attribuée par l'Université Laval en deux tranches de 1 000 \$ – aucune démarche n'est requise de la part de l'étudiant sauf celle de payer ses frais d'inscription dans les délais prescrits.)*

Il est à noter qu'à compter de la session d'été 2011, la bourse d'admission au doctorat de 2 000 \$ contribue au paiement des droits de scolarité majorés pour les étudiants étrangers bénéficiant du programme d'exemption. Ces étudiants ne recevront donc plus directement la bourse de 2 000 \$.

-
- 3.2 Bourse d'un minimum de 1 200 \$ par session à temps complet pendant huit sessions et à l'intérieur des quatre années suivant sa première inscription.

Cette bourse est réservée aux étudiants qui ne bénéficient pas d'une bourse d'excellence de 20 000 \$ ou plus. Ces derniers y ont cependant droit à partir du moment où leur bourse d'excellence n'est plus renouvelable, et cela pour le reste de la période d'éligibilité de la présente bourse. (*Attribuée par la Faculté de philosophie à partir du fonds de soutien – remplir le formulaire de demande de soutien financier des étudiants au doctorat avant la fin de la période de modification au choix de cours et à chaque session. L'étudiant ayant bénéficié d'une bourse doit fournir la preuve qu'elle n'est plus renouvelable.*)

À noter

Le versement de la 4^e session est conditionnel à l'acceptation du projet de recherche si cela est fait à l'intérieur des deux années suivant sa première inscription.

Le versement de la 5^e session est conditionnel au dépôt de la partie écrite de l'examen de doctorat si cela est fait à l'intérieur des trois années suivant sa première inscription.

Le versement de la 6^e session est conditionnel à la réussite de l'examen de doctorat si cela est fait à l'intérieur des trois années suivant sa première inscription.

Pour les étudiants en cotutelle : les versements devront faire l'objet d'une analyse individuelle selon les périodes de séjour à l'Université Laval.

- 3.3 Bourse de 1 000 \$ au moment du dépôt initial de la thèse, si cela est fait à l'intérieur des quatre années et demie suivant la première inscription. (*Attribuée par la Faculté de philosophie – remplir le formulaire de demande de soutien financier.*)
- 3.4 Contrat d'auxiliaire de recherche et/ou d'enseignement et/ou d'administration pour les cours en classe ou à distance ou pour diverses tâches para-académiques (*Attribué par la Faculté de philosophie – vérifier le site web du Service de placement de l'Université Laval au www.spla.ulaval.ca.*)
- 3.5 Dix subventions pouvant aller jusqu'à 800 \$ chacune pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque (pour un maximum de 8 000 \$ pour la durée du programme). L'étudiant ne doit pas avoir débordé de la cinquième année suivant sa première inscription.

Chaque étudiant ou étudiante peut recevoir un maximum de deux subventions par année. Une troisième subvention pourra toutefois être obtenue la 3^e année sur recommandation du directeur de recherche témoignant de l'avancement de la thèse ou la 4^e année si le directeur de recherche assure que le dépôt pour prélecture se fera au plus tard au début de l'année suivante (cela supposant qu'il ait déjà en main une bonne partie de la thèse).

Une subvention pourra exceptionnellement être obtenue la 6^e année, sur recommandation du directeur de recherche témoignant de l'avancement de la thèse et assurant que le dépôt pour prélecture se fera au plus tard à la fin de cette même année. Cela suppose toutefois que le montant maximum pour la durée du programme n'a pas été atteint.

- 3.6 Une partie ou la totalité du montant disponible pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque (point 3.5) peut être accordé pour faciliter un programme de cotutelle. Le montant qui n'est pas utilisé à cette fin demeure accessible pour la participation à des colloques.

Pour bénéficier de ce financement, les étudiants doivent répondre à certains critères (qui seront précisés ultérieurement ou qui sont définis dans les protocoles d'échanges concernés).

Cette aide est accordée par la Faculté de philosophie – remplir le formulaire de demande de soutien financier.

- 3.7 Chaque année, la Faculté de philosophie donne l'occasion à quelques étudiants au doctorat d'offrir une charge d'enseignement. Le salaire pour une charge de cours s'établit à environ 7 740 \$. (*Accordée par la Faculté de philosophie – surveiller le tableau d'affichage du 4^e étage et le site web du Service de placement de l'Université Laval au www.spla.ulaval.ca.*)

<p>Les trois premières formes de soutien sont garanties à tous les étudiants inscrits à temps complet au doctorat qui répondent aux exigences mentionnées; les autres sont sujettes à des conditions particulières.</p>

4. À ces formes de soutien s'ajoutent un certain nombre de bourses d'excellence

4.1 Venant de la Faculté de philosophie ou de l'Université Laval

Consultez les babillards dédiés aux programmes de bourses

- Bourse de doctorat *Philosophie, éducation et culture* (Fondation Desjardins et Chaire « La philosophie dans le monde actuel ») (*renouvelable une 2^e année*) : 20 000 \$
- Bourse de doctorat Charles-De Koninck (*renouvelable une 2^e année*) : 20 000 \$ plus les droits de scolarité
- Bourse de soutien Charles-De Koninck pour le doctorat (*renouvelable une 2^e année*) : 10 000 \$ plus les droits de scolarité
- Bourses de l'IDÉA
 - pour la maîtrise : 2 bourses annuelles de 2 500 \$
 - pour le doctorat : 2 bourses annuelles de 3 500 \$

- Bourse de Leadership et développement durable (<http://www.bbaf.ulaval.ca>)
 - pour la maîtrise (*renouvelable une 2^e année*) : 5 000 \$
 - pour le doctorat (*renouvelable une 2^e année et une 3^e année*) : 10 000 \$

4.2 Venant des gouvernements provincial ou fédéral

Réservées aux citoyens canadiens et résidents permanents du Canada

- Bourses FQRSC pour la maîtrise : 15 000 \$
- Bourses FQRSC pour le doctorat : 20 000 \$
- Bourses CRSH pour la maîtrise : 17 500 \$
- Bourses CRSH pour le doctorat : 20 000 \$

5. Exemples des allocations facultaires dont pourrait bénéficier un étudiant durant un programme complet de maîtrise ou de doctorat

Sans compter les bourses d'excellence

5.1 Maîtrise

– Bourse d'admission (minimum)	550 \$
– À l'acceptation du projet de mémoire	500 \$
– Au dépôt initial du mémoire	1 000 \$
– Contrats (e.g. 2 sessions de 75h/session)	2 829 \$
– Subventions pour la participation à des colloques ou pour la mobilité	2 400 \$
Total	7 279 \$

5.2 Doctorat

– Bourse d'admission	2 000 \$
– Fonds de soutien (8 sessions) (minimum)	9 600 \$
– Contrats (e.g. 4 sessions de 75h/session)	6 042 \$
– Au dépôt initial de la thèse	1 000 \$
– Subventions pour la participation à des colloques ou pour la mobilité	8 000 \$
– Charge d'enseignement	7 740 \$
Total	34 382 \$



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de philosophie

PLAN DE SOUTIEN FINANCIER À LA RÉUSSITE DES PERSONNES INSCRITES À UN PROGRAMME DE MAÎTRISE OU DE DOCTORAT

Formulaire de demande de soutien financier

NOM : _____ **Date de naissance :** _____
PRÉNOM : _____ **Numéro d'assurance-sociale :** _____
Programme actuel : _____ **Numéro de dossier étudiant :** _____
1^{re} session d'inscription : _____ **Nombre de crédits inscrits à la session actuelle :** _____
Adresse postale : _____

_____ **Téléphone :** _____
_____ **Courriel :** _____

Veillez indiquer pour quelle étape du plan de réussite vous demandez du soutien financier :

Maîtrise

- Dépôt et acceptation du projet de recherche
(si cela est fait avant la fin de la 2^e session d'inscription, celle-ci devant être à temps complet) : 500 \$
- Dépôt initial du mémoire (si cela est fait à l'intérieur des deux années suivant la 1^{re} inscription) : 1 000 \$
- Communication à un congrès, colloque : (pouvant aller jusqu'à 600 \$/chacune)
(veuillez joindre les documents pertinents : programme, budget estimé
et recommandation du directeur de recherche, s'il y a lieu) :

Doctorat

- Dépôt initial de la thèse (si cela est fait à l'intérieur des 4 années et demie suivant la 1^{re} inscription) : 1 000 \$
- Communication à un congrès, colloque : (pouvant aller jusqu'à 800 \$/chacune)
(veuillez joindre les documents pertinents : programme et budget estimé
et recommandation du directeur de recherche, s'il y a lieu) :

Signature

Date